Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260302-DCM02032026017-DE

Convocation du 23 février 2026
Affichée / Publiée le 23/02/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	20
Absents :	**5**
Procurations :	2
Votants :	22

LE DEUX MARS DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Sophie RABORY, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Béatrice GAYVRAMA, Nicolas AUBIN, Mélynda HASSOUNA, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Régine LEFEUVRE.

OBJET : ARRET DU PROCES-VERBAL du 16 FEVRIER 2026 (N°2026-017))

Monsieur Le Maire indique que le procès-verbal des délibérations du 16 février a été transmis au conseil municipal, avec la convocation et la note de synthèse. Il soumet son arrêt au vote du conseil municipal.

Vu l'article L2121-15 du CGCT, et le règlement intérieur du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal arrête le procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 16 février 2026 qui sera publié sur le site Internet de la ville, et affiché.

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.